

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
2015_41_3

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille quinze , le jeudi 10 décembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 02 Décembre 2015

Présents : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Absent(s) : Monsieur BERNIER WILFRID

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Secrétaire de Séance : Madame Sèverine GUILLON

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un avis sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale, doit être délibérer par les assemblées délibérantes des collectivités et établissements publics.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Charente.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Charente;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 10/12/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT